

L'ADHÉSION DES PAYSANS A LA CULTURE DU COTON AU BURKINA FASO : DES COMPORTEMENTS CONTRASTÉS

Alfred Schwartz

La culture du coton connaît depuis une dizaine d'années un essor spectaculaire au Burkina Faso : de la campagne agricole 1980/81 à la campagne 1990/91, la production de coton-graine est passée de 62 500 à 189 500 tonnes, le revenu brut distribué aux paysans de 3,4 à 17,9 milliards de francs CFA. Si 21 des 30 provinces du pays produisent aujourd'hui du coton (cf. fig. n° 1), l'essentiel de cette activité est concentré sur la partie occidentale du pays, plus précisément sur un secteur géographique à cheval sur 7 provinces — la totalité des provinces du Mouhoun, du Houet et du Kéné Dougou, une partie des provinces du Sourou, de la Kossi, de la Bougouriba et de la Comoé —, qui assure à lui seul 95 % des tonnages commercialisés, et qui constitue la véritable « aire cotonnière » burkinabè. Cette aire s'étend sur 57 000 km² (20 % du territoire national) et compte en 1990 une population agricole d'environ 1 400 000 individus, se réclamant de pas moins de 48 groupes ethniques — 24 « autochtones », 24 « allochtones » (cf. fig. n° 2).

Fonds Documentaire ORSTOM



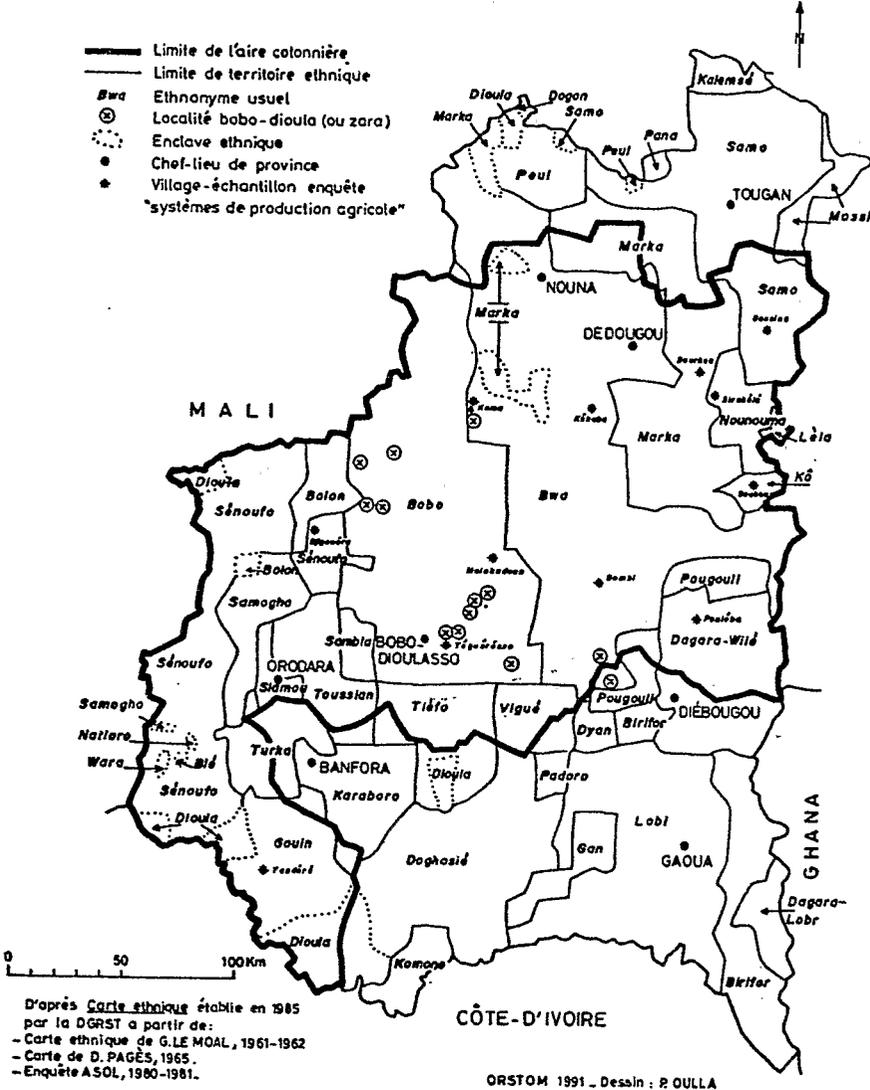
010009780

Fonds Documentaire ORSTOM

Cote : B*9780 Ex : 1

Figure n° 2

Carte ethnique simplifiée de l'Ouest Burkinabè
 Enquête ORSTOM 1990-91
 Localisation des villages-échantillons



A l'intérieur du secteur géographique ainsi défini, tous les paysans n'affichent cependant pas le même comportement à l'égard de la culture du coton. D'une enquête effectuée au cours de la campagne agricole 1989/90 auprès d'un échantillon représentatif de 12 178 chefs d'explo-

tation (A. Schwartz [1991]), il est ressorti, d'une part, que 56,9 % seulement des 130 000 unités de production répertoriées pratiquaient cette culture, d'autre part, que le taux d'adhésion à celle-ci évoluait selon l'ethnie dans une fourchette allant de 92,4 % à 10,0 % (cf. tab. n° 1). Comment expliquer des comportements aussi contrastés ? C'est ce que nous nous proposons de faire ici à l'éclairage de l'examen, tout d'abord, des termes dans lesquels se pose aujourd'hui concrètement au paysan burkinabè la problématique de la culture du coton, ensuite du contexte socio-historique sous-jacent à l'intégration de cette culture dans le système de production de quelques-uns des nombreux groupes ethniques à pied d'œuvre dans la région.

LE PAYSAN BURKINABÈ ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA CULTURE DU COTON A L'AUBE DE LA DÉCENNIE 1990

En quels termes se pose, tout d'abord, aujourd'hui la problématique de la culture du coton au paysan burkinabè ? Sur le plan sociologique, comment cette culture de rente est-elle perçue dans le pays ? Sur le plan

Tableau n° 1

Aire cotonnière de l'Ouest burkinabè Campagne agricole 1989/90 Adhésion des exploitations agricoles à la culture du coton selon l'ethnie (en %)

Ethnie d'appartenance des chefs d'exploitation agricole de l'échantillon d'enquête	Nombre total d'exploitations agricoles de l'échantillon d'enquête	Exploitations agricoles pratiquant la culture du coton (en %)	Superficie moyenne cultivée en coton par exploitation cotonnière (en ares)	Superficie moyenne cultivée en coton par résidant sur l'exploitation cotonnière (en ares)
1. Kô	277	92,4	166,4	12,7
2. Bobo-Dioula	56	91,1	262,8	25,1
3. Bolon	217	90,3	198,6	22,7
4. Sénoufo	830	97,0	274,0	25,3
5. Bwa	2 437	75,0	217,4	24,4
6. Dioula	139	70,5	404,1	28,6
7. Dagara	803	69,0	145,1	12,3
8. Gouin	201	67,2	84,4	7,0
9. Vigué	106	53,8	86,0	8,7
10. Mossi*	2 518	53,2	174,5	14,8
11. Lèla	151	52,3	134,8	9,2
12. Marka	440	46,4	143,4	12,2
13. Bobo	1 512	46,1	178,9	17,1
14. Sambla	402	45,8	100,1	9,7
15. Silmi-Mossi*	62	40,3	130,0	11,3
16. Samo	547	36,2	97,9	8,6
17. Dogon*	42	26,2	218,2	15,3
18. Peul*	727	18,0	211,6	17,5
19. Nounouma	332	17,8	138,6	10,6
20. Samogho	249	10,0	111,0	9,6
Autres (25)	130	60,0	164,7	16,4
Total échantillon (45)	12 178	56,9	190,5	17,7

* Ethnie allochtone.

institutionnel, de quel appui bénéficie-t-elle ? Sur le plan économique, qu'est-elle susceptible de rapporter à celui qui la pratique ? Quelles possibilités s'offrent à celui qui cherche éventuellement une autre voie pour accéder à un revenu monétaire ?

UNE CULTURE AFFECTIVEMENT CHARGÉE

La culture du coton est empreinte au Burkina Faso d'une très forte charge affective, dont on ne peut saisir toute la dimension si l'on n'en connaît pas l'arrière-plan historique. Les traditions orales de la quasi-totalité des sociétés qui constituent de nos jours ce pays sont formelles : le coton a toujours occupé une place importante dans cette partie de l'Afrique. A l'époque précoloniale, la finalité de cette culture était triple : la satisfaction de besoins domestiques, à travers la production d'habits ; la satisfaction de besoins rituels, à travers la production de pagnes utilisés comme linceuls funéraires ; la satisfaction de besoins économiques, à travers l'accès aux courants d'échange à longue distance que permettait la production en quantité importante de bandes tissées, utilisées comme monnaie dans les transactions pour acquérir le sel gemme en provenance des salines du Sahara ou le kola en provenance de la forêt tropicale. Le cotonnier, vraisemblablement présent dans l'Afrique soudanienne depuis des temps immémoriaux sous la forme de l'espèce *Gossypium arboreum*, d'origine est-africaine et indienne, était alors toujours cultivé en association, que ce soit en culture annuelle, où on le trouvait volontiers aux côtés du sorgho ou du maïs hâtifs sous les parcs à *Acacia albida* à proximité des villages, ou en culture pluriannuelle, où il était mis en place, sur des champs plus éloignés mais toujours à l'abri d'un couvert arboré, avec la dernière culture du cycle agricole (C. Bélem [1985]). Les rendements étaient très faibles — 150 kg/ha au maximum dans le premier cas, à peine 50 kg/ha dans le second —, mais le travail investi l'était aussi : le coton n'était dans tous les cas qu'une culture *secondaire*, qui ne demandait pas beaucoup de travail supplémentaire au paysan. La production était égrenée, filée et tissée sur place : l'égrenage et le filage étaient des activités féminines, souvent de femmes âgées, le tissage était une activité masculine, souvent d'hommes de caste -griots ou forgerons.

Ce mode de production traditionnel va fonctionner jusqu'à l'érection du territoire de l'actuel Burkina Faso en colonie par la France. Libre de toute occupation étrangère jusqu'en 1895, ce territoire, après une période de conquête militaire qui s'étalera sur environ trois ans, relèvera d'une mouvance administrative complexe et fluctuante jusqu'en 1919 (il dépendra successivement, pour l'essentiel de son espace, du Soudan français, des 1^{er} et 2^e Territoires militaires — Tombouctou et Bobo-Dioulasso —, du Territoire de la Sénégambie et du Niger, enfin du Haut-Sénégal et Niger), avant d'accéder au statut de colonie à part entière — en gros dans ses frontières actuelles — sous l'appellation de Haute-Volta. La France s'intéresse, certes, dès le début du XX^e siècle, à la culture du coton dans ses possessions de l'Afrique soudanienne, au climat particulièrement propice

à cette activité agricole. En 1902, elle s'inquiète sérieusement, il est vrai, du comportement d'hommes d'affaires américains, qui réussissent à déclencher une véritable crise dans l'industrie textile européenne, après une opération de spéculation peu scrupuleuse sur la récolte de coton de leur pays — alors premier producteur mondial —, qui cause de grosses difficultés d'approvisionnement aux usines françaises. Aussi soutient-elle vivement l'initiative que prend en 1903 le Syndicat général de l'industrie cotonnière, en réaction contre cette emprise américaine sur le marché international du coton, de créer un organisme qui se chargerait de promouvoir la culture de ce produit dans les colonies françaises de l'Afrique noire, l'*Association cotonnière coloniale* (ACC). Elle accorde même une subvention à l'ACC, qui reprend aussitôt les expérimentations que le pouvoir colonial avait engagées sur la culture du coton dans la seconde moitié du XIX^e siècle dans les vallées du Sénégal (notamment à Richard-Toll) et du Niger. L'action de l'Association ne touche cependant pas directement, au cours des deux premières décennies du XX^e siècle, le territoire du Burkina Faso actuel, dont les populations continuent à gérer la culture du coton selon le modèle ancien.

Il en sera tout autrement après la création de la colonie de Haute-Volta. En 1921, le ministre A. Sarraut fait voter une loi portant fixation d'un programme général de mise en valeur des colonies françaises. Ce programme stipule que l'AOF doit se spécialiser dans la production des graines oléagineuses, du bois et du coton. Les conditions naturelles de la Haute-Volta semblent tout indiquées pour développer ce dernier produit. A la tête de la jeune colonie se trouve alors, depuis 1919, un homme incontestablement à poigne, le lieutenant-gouverneur Frédéric-Charles Hesling. Après avoir pris en main le pays sur le plan administratif, celui-ci décide, en 1924, de s'occuper de son économie : son programme s'appuiera entièrement sur le développement de la culture du coton. Il est, ce faisant, totalement en phase avec l'administration coloniale centrale, qui crée en cette même année 1924, à l'échelle de l'AOF, un *Service des textiles*, relayé à l'échelle de chaque colonie par un *Service local des textiles*, et dont la mission sera, d'une part, l'expérimentation et l'encadrement de la culture du coton pluvial, d'autre part, l'amélioration des qualités technologiques du produit — l'ACC voyant son activité limitée à l'égrenage, au pressage des balles, au classement et à la commercialisation de la fibre. Pour le gouverneur Hesling, il n'y a qu'une façon d'obtenir des paysans qu'ils produisent un maximum de coton : en rendre la culture obligatoire. A partir de la campagne agricole 1924/25, chaque village se voit ainsi contraint par l'administration, sous le contrôle à la fois des représentants de celle-ci et des chefs locaux, de procéder à la création d'un champ collectif de coton, dont la production sera exclusivement réservée à l'exportation. A partir de la campagne 1926/27, pour essayer de rendre le système encore plus efficient, il est exigé que la superficie du champ collectif soit proportionnelle à l'effectif démographique du village, à raison de 4 hectares de culture cotonnière pour 100 habitants (B. Ouédraogo [1988]). Jusqu'en 1930, année où il est mis fin à l'institution du champ collectif obligatoire, les paysans burkinabè vivront un véritable cauchemar :

en six campagnes agricoles, la culture du coton sera devenue sur l'ensemble du pays une activité honnie, synonyme de brimades et d'exactions de toutes sortes. Certes, la production de coton-graine dépasse les 6 000 tonnes en 1925/26, un niveau qu'elle ne retrouvera plus avant 1962/63, mais dès 1926/27 — la production est retombée à 2 000 tonnes — les résultats obtenus laissent clairement apparaître que la coercition n'est de toute évidence pas la meilleure solution pour atteindre l'objectif recherché.

L'échec de la culture cotonnière n'est pas étranger à la décision que prend en 1932 le ministre des Colonies de supprimer la colonie de Haute-Volta, celle-ci étant considérée comme économiquement « non viable » (G. Madiéga [1981]). Le territoire en est partagé entre les colonies voisines de Côte-d'Ivoire, du Soudan et du Niger. Pendant 20 ans, le coton disparaîtra purement et simplement de la nomenclature des produits commercialisés par les cercles constitutifs de l'ex-Haute-Volta.

En 1947, la colonie démantelée est reconstituée dans ses frontières antérieures. Une question cruciale se pose à nouveau aux responsables de la Haute-Volta remembrée : sur quoi bâtir le développement économique du pays ? Après quatre années de réflexion, très étrangement c'est encore à la culture du coton que l'on pense... et c'est à la Compagnie française pour le développement des fibres textiles (CFDT), un organisme créé en 1949 dans le but précisément de promouvoir la culture du coton outre-mer¹, que l'on confie cette mission en 1951. L'action de la CFDT porte, dans un premier temps, sur la quasi-totalité du territoire : seuls les cercles du Sud-Ouest (actuelles provinces de la Comoé et du Poni), de l'Est (actuelles provinces du Gourma et de la Tapoa) et du Nord-Est sahélien (actuelles provinces du Soum, du Séno et de l'Oudalan) en sont exclus. Elle va de l'encadrement des producteurs sur le terrain, à l'écoulement de la fibre sur le marché mondial, en passant par la commercialisation primaire du coton-graine et l'égrenage. Elle reçoit l'appui scientifique de l'IRCT (Institut de recherches du coton et des textiles exotiques, un organisme issu en 1946 de l'Union cotonnière de l'Empire français, qui avait elle-même pris la relève en 1941 de l'ACC), qui conduit des travaux sur l'amélioration variétale, la protection phytosanitaire et l'amélioration des techniques culturales, dans ses stations de Bouaké en Côte-d'Ivoire depuis 1946 et de M'Pésoba au Soudan depuis 1948, dans sa station de Bobo-Dioulasso en Haute-Volta même depuis 1960 (IRCT [1990]). La reprise est très dure : pendant les 5 premières campagnes, la production de coton-graine reste inférieure à 1 000 tonnes...

Au fil des ans, la CFDT limitera son intervention aux secteurs géographiques les plus réceptifs à la culture du coton, pour ne plus encadrer à partir de 1966, après la création des Organismes régionaux de développement (ORD), et jusqu'en 1970, que l'ORD de la Volta Noire, le (futur) ORD de Bobo-Dioulasso et l'ORD du Nord-Mossi. Dans les ORD de la Volta Noire et de Bobo-Dioulasso, dont la « vocation » cotonnière semble s'affirmer de plus en plus fortement vers la fin de la décennie 1960, un projet de développement de la culture du coton, le Projet coton Ouest-Vol-

ta (PCOV), est en fait mis en œuvre en 1971, sur financement de la Banque mondiale et du FAC, pour une durée de 5 ans. En prélude au démarrage de ce projet, une nouvelle structure d'encadrement de la filière « coton » est créée en 1970², l'Association en participation République de Haute-Volta/CFDT : l'organisme français n'interviendra dorénavant plus directement sur le terrain, mais se limitera à la seule fourniture de l'assistance technique. C'est cette Association en participation qui se transforme en 1979 en Société voltaïque — puis burkinabè — des fibres textiles (SOFITEX), une société dans laquelle l'Etat voltaïque détient 65 % du capital, la CFDT 34 %, le système bancaire 1 %... Dans l'Ouest du pays, d'autres projets de développement suivront le lancement du PCOV : le Projet de développement intégré de la Bougouriba en 1975, le Programme de développement agricole de l'Ouest-Volta (PDAOV) — qui fait suite sur la même aire géographique au PCOV — en 1977, le Projet vivrier Ouest-Volta (PVOV) — toujours sur la même aire géographique — en 1979, le Projet de développement agricole des Hauts-Bassins (PDAH) en 1982... Si la production cotonnière nationale progresse lentement mais régulièrement dans la décennie 1960 (cf. fig. n° 3), la place de plus en plus importante qu'elle occupera dans l'économie de l'Ouest du pays dans les décennies 1970 et 1980 est incontestablement à imputer à l'action de ces projets de développement, qui ont toujours accordé — directement ou indirectement — un traitement de choix au coton.

L'image de la culture du coton, franchement négative après les dures années du champ collectif obligatoire de la décennie 1920, redeviendra, au fur et à mesure qu'augmente la production, plus positive, du moins dans l'Ouest du pays, où les paysans tirent aujourd'hui de cette spéculation un revenu substantiel. Cependant, le coton n'est toujours pas un produit « neutre ». La charge émotive qui l'entoure reste très forte, et les réactions des producteurs face à tout ce qui touche à sa culture très subjectives.

UNE CULTURE INSTITUTIONNELLEMENT PRIVILÉGIÉE

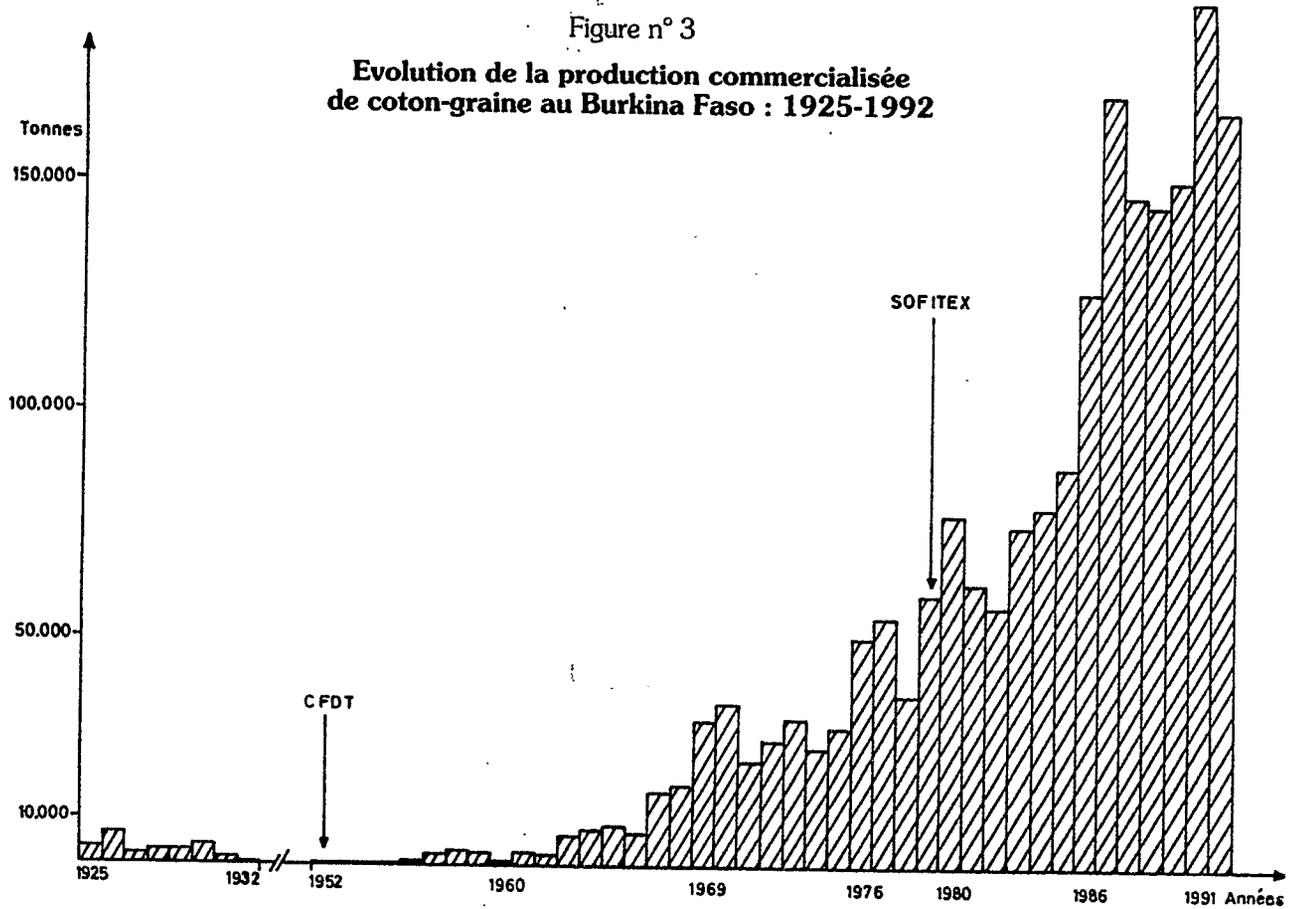
Même si elle ne bénéficie plus aujourd'hui d'un encadrement spécifique, la culture du coton reste incontestablement au Burkina Faso une culture privilégiée. Au moins cinq institutions lui apportent plus ou moins directement leur appui : les CRPA, la SOFITEX, l'INERA, la CNCA, les GV.

Le paysan qui souhaite cultiver le coton bénéficie, tout d'abord, des conseils techniques de l'encadreur du CRPA (Centre régional de promotion agro-pastorale) en charge de l'UEAP (Unité d'encadrement agro-pastorale) dont relève son village³. Cet agent n'est cependant pas préposé à la seule culture du coton : il a pour mission d'« encadrer » toutes les cultures pratiquées sur les exploitations agricoles de sa zone d'intervention.

Le paysan qui a décidé de cultiver le coton bénéficie, en second lieu, de l'appui de la SOFITEX (Société burkinabè des fibres textiles), une institution, nous l'avons vu, spécifique à la filière « coton » et qui intervient au niveau du producteur à deux stades : avant la campagne agricole, en

Figure n° 3

**Evolution de la production commercialisée
de coton-graine au Burkina Faso : 1925-1992**



assurant la mise en place des intrants — semences, engrais, pesticides — et éventuellement du matériel de traitement phytosanitaire — pulvérisateurs de divers types —, intrants et matériel de traitement dont elle préfinance par ailleurs l'acquisition, sous la forme de prêts à court terme cautionnés par le Groupement villageois (cf. ci-après) et récupérables au moment de la commercialisation, à concurrence d'un peu plus de la moitié (campagne 1991-92) des crédits de ce type accordés dans l'Ouest du pays (l'autre moitié l'étant par la CNCA) ; en fin de campagne, en assurant, entièrement (cas des marchés classiques) ou partiellement (cas des marchés autogérés), la commercialisation primaire de la récolte — achat du coton-graine, enlèvement, paiement des producteurs. C'est en fait dans cette certitude de commercialisation de la production que garantit la SOFITEX que réside, nous le verrons plus loin, la grande supériorité de la culture du coton sur les autres cultures.

Le paysan qui s'est engagé dans la culture du coton bénéficie, en troisième lieu, de l'appui scientifique spécifique qu'apporte à cette culture l'INERA (Institut d'études et de recherches agricoles, l'un des cinq instituts du Centre national de la recherche scientifique et technologique burkinabè), plus précisément le « Programme coton » que mène cet institut, en coopération avec l'IRCT, depuis la décennie 1980. Autour de ce que sont les grandes préoccupations de l'IRCT depuis sa création, ce programme comprend aujourd'hui trois volets : un volet « génétique », articulé sur la sélection variétale ; un volet « entomologie », articulé sur la protection phytosanitaire ; un volet « agronomie et agro-économie », articulé sur l'amélioration des systèmes de production paysans. C'est grâce aux résultats obtenus par la recherche dans ces différents domaines que le rendement au producteur de la culture cotonnière est en progression constante.

Le paysan qui a accepté de cultiver le coton peut bénéficier, en quatrième lieu, de prêts de la CNCA (Caisse nationale de crédit agricole), la « banque des paysans » burkinabè, en activité depuis 1980. Ces prêts sont de trois types : le prêt aux facteurs de production — prêt à court terme, accordé en nature et destiné, à l'instar du prêt du même type octroyé par la SOFITEX là où la CNCA n'intervient pas encore, au préfinancement des intrants agricoles et du matériel de traitement nécessaires à la culture cotonnière ; le prêt de soudure — prêt à court terme, accordé en espèces à mi-parcours de la campagne agricole (en août-septembre) pour permettre au paysan de faire face dans les meilleures conditions aux contraintes du calendrier de cette période ; le prêt à la culture attelée — prêt à moyen terme (sur 5 ans), destiné à financer l'acquisition de matériel de culture attelée et d'animaux de trait. Tous ces prêts sont accordés avec la caution solidaire du Groupement villageois auquel ressortit le paysan, et remboursés par prélèvement opéré lors de la commercialisation sur le produit de la récolte cotonnière. Si, en théorie, tous les paysans peuvent accéder à ces trois types de prêt, dans la pratique rares sont les GV qui acceptent de cautionner des opérations de crédit dont les bénéficiaires ne sont pas producteurs de coton.

Le paysan qui pratique la culture du coton bénéficie, enfin, bien plus que celui qui ne la pratique pas, des avantages que peut lui consentir, à l'échelle de sa communauté de résidence, une association de type pré-coopératif aujourd'hui présente dans la quasi-totalité des villages de l'aire cotonnière burkinabè, le Groupement villageois. Nous avons déjà souligné le rôle que jouait le GV dans l'attribution des prêts par la SOFITEX et la CNCA aux producteurs de coton, en s'en portant caution. Cette institution peut même, sur ses fonds propres, accorder directement des prêts à ses membres : elle le fait de préférence, bien sûr, à ceux qui sont considérés comme les plus solvables, les producteurs de coton. Ces avantages, le GV peut notamment les consentir parce que c'est sous sa responsabilité que s'organise depuis quelques années l'essentiel des opérations de commercialisation primaire du coton, sous la forme d'un *marché autogéré* : conditionnement et pesée du coton sont effectués par des membres du Groupement spécialement formés à ces tâches, moyennant octroi à celui-ci par la SOFITEX d'une ristourne proportionnelle à la production de coton commercialisée et dont le montant alimente une trésorerie souvent importante.

Un environnement institutionnel aussi favorable n'est certainement pas étranger au développement spectaculaire que connaît la culture du coton au Burkina Faso depuis le début de la décennie 1980.

UNE CULTURE ÉCONOMIQUEMENT ATTRAYANTE

La troisième composante de la problématique « au paysan » de la culture du coton au Burkina Faso à l'aube de la décennie 1990 peut être formulée à travers le questionnement suivant : quel revenu monétaire cette culture est-elle réellement en mesure de procurer à celui qui décide de la pratiquer ?

Il n'est pas facile d'établir avec exactitude, sur l'exploitation agricole africaine qui a intégré la culture cotonnière, le compte d'exploitation de cette spéculation, étant bien entendu que celle-ci n'est qu'un élément parmi d'autres d'un système de production qui fonctionne comme un tout et à l'intérieur duquel isoler des coûts ponctuels n'a pas toujours grande signification. Nous avons tenté une telle démarche au Burkina, mais l'état d'avancement du traitement de l'information recueillie sur le terrain ne nous permet pas encore d'en rendre compte. La complexité des situations est par ailleurs telle — selon que l'exploitation agricole est mécanisée ou non, qu'elle pratique une gamme étendue de cultures ou non, qu'elle recourt à de la main-d'oeuvre extérieure ou non, que le responsable de l'exploitation a une bonne maîtrise technique de la culture ou non... — que les résultats économiques de la culture cotonnière peuvent se prêter, suivant le cas, à des interprétations différentes, voire divergentes.

Aussi nous limiterons-nous dans le cadre du présent travail à l'examen d'un seul indicateur — mais qui nous semble capital — du compte d'exploitation au producteur : la *marge après remboursement des in-*

trants (MARI). Pour G. Raymond, agro-économiste du CIRAD à qui revient la paternité de cet indicateur, « la MARI est calculée en déduisant du revenu brut le coût des intrants à la charge du paysan » (G. Raymond [1989], p. 531). Suivant l'information dont on dispose, cet indicateur peut être appréhendé de deux manières. Il peut l'être par référence à une situation réelle : il correspond alors au revenu monétaire dont dispose concrètement le paysan après avoir déduit du revenu brut de sa production cotonnière le coût des intrants effectivement utilisés — il s'agit dans ce cas de la MARI *réelle*. Il peut faire l'objet également d'un calcul purement théorique : il correspond alors au revenu monétaire dont peut espérer disposer le paysan après qu'il aura déduit du revenu d'une production cotonnière escomptée (en fonction d'un rendement et d'un prix d'achat au producteur donnés) le coût des intrants virtuellement nécessaires, en application des recommandations techniques en vigueur, pour atteindre cette production — il s'agit dans ce cas de la MARI *théorique*. C'est à cette MARI théorique que nous nous intéresserons ici pour essayer d'apprécier, à l'échelle du paysan burkinabè et pour la campagne agricole 1990/91, la rentabilité économique de la culture du coton.

Premier élément du calcul : le produit brut de la culture cotonnière. Celui-ci dépend de deux variables : la production escomptable, le prix d'achat au producteur. La production escomptable est fonction du rendement : en 1990/91, le rendement moyen de la culture cotonnière au Burkina Faso a été de l'ordre de 1 100 kg/ha (SOFITEX, Service de la commercialisation primaire). Le prix d'achat au producteur est fixé, nous l'avons vu, par l'Etat en début de campagne : en 1990/91, il a été de 95 francs CFA/kg pour le coton de 1^{er} choix, de 65 francs CFA/kg pour le coton de 2^e choix. En admettant que la totalité de sa production fût classée en 1^{er} choix, pour la campagne de référence le paysan burkinabè pouvait donc espérer tirer d'un hectare de culture cotonnière un produit brut de 104 500 francs CFA.

Second élément du calcul : le coût des intrants. En 1990/91, le paysan burkinabè qui envisage de faire du coton, engage par hectare de culture, s'il respecte les recommandations techniques officielles, les dépenses en intrants agricoles suivantes ⁴ :

- dépenses de semences, à raison de 1 sac de 40 kg à 8 francs CFA/kg, soit 320 francs CFA ;
- dépenses d'engrais, à raison de 3 sacs de 50 kg de NPK à 5 650 francs CFA le sac, soit 16 950 francs CFA, et de 1 sac de 50 kg d'urée à 5 050 francs CFA le sac, soit au total 22 000 francs CFA ;
- dépenses de pesticides, à raison de 12 litres à 1 720 francs CFA le litre de produit de type ULV ⁵, soit 20 640 francs CFA ;

soit un total général de 42 960 francs CFA.

Avec un produit brut de 104 500 francs CFA et des dépenses en intrants de 42 960 francs CFA, la MARI théorique s'établit ainsi à

61 540 francs CFA. Une telle possibilité de marge après remboursement des intrants fait incontestablement du coton une culture attrayante. Si l'on considère, d'une part, que la MARI équivaut très schématiquement, du moins pour les exploitations agricoles fonctionnant en culture manuelle (un peu plus de 50 % des exploitations cotonnières), à la valeur ajoutée, c'est-à-dire à la rémunération du travail, d'autre part, que le temps de travail requis par la culture du coton est de quelque 120 jours/homme/hectare, une marge de 61 540 francs CFA/ha correspond, en effet, à une valorisation de la journée de travail agricole de l'ordre de 500 francs CFA, ce qui, dans le contexte économique burkinabè, peut être considéré comme tout à fait satisfaisant ⁶.

UNE CULTURE SANS RIVALE VÉRITABLE

Dernière composante de la problématique « au paysan » de la culture du coton au Burkina Faso à l'aube de la décennie 1990 : peut-on véritablement accéder à un revenu monétaire par d'autres cultures ? Que peuvent comparativement rapporter, soit d'autres cultures de rente, soit des cultures devenues très spéculatives dans l'Ouest burkinabè telles que les cultures maraîchères et fruitières, soit tout simplement un surplus de production vivrière ?

La seule culture de rente qui pourrait être de nature à porter ombrage à la culture du coton — et elle l'a fait par le passé — est l'arachide. Dans la province de la Comoé, située dans la partie la plus méridionale de l'aire cotonnière, nous avons effectivement rencontré des paysans qui nous ont déclaré préférer la culture de l'arachide à la culture du coton. L'arachide, demande, il est vrai, beaucoup moins de travail que le coton : 85 jours/homme/ha contre 120, en culture manuelle. Un prix d'achat au producteur peu rémunérateur — en 1990/91, le sac de 10 tines (c'est-à-dire de 70 kg) d'arachides-coques était officiellement payé 3 000 francs CFA au paysan, soit 43 francs CFA/kg, par la SOFIVAR (Société de financement et de vulgarisation de l'arachide et des oléagineux) —, des rendements peu élevés — 713Nkg/ha dans la Comoé (CRPA, Rapport annuel 1990/91), par exemple —, en font cependant aujourd'hui une culture qui économiquement ne soutient absolument pas la concurrence avec le coton et qui apparaît d'ailleurs, du moins en tant que culture de rente, comme de plus en plus boudée par le paysan.

Il en est tout autrement des cultures maraîchères et fruitières. Les premières sont incontestablement en rivalité avec la culture du coton dans la région de Bobo-Dioulasso (ZEA de Bama et de Bobo-Léna en particulier), devenue, avec une production estimée pour la campagne 1990/91 à quelque 20 000 tonnes de tomates, de pastèques, de choux, d'aubergines, d'oignons... (CRPA des Hauts-Bassins, Rapport annuel 1990/91), la principale région productrice de légumes du Burkina Faso ; les secondes dans le Sud de la province du Kéné Dougou, devenue, avec une production estimée en 1990/91 à quelque 100 000 tonnes de fruits — agrumes et mangues pour l'essentiel, bananes et goyaves accessoirement — (CRPA

des Hauts-Bassins, Rapport annuel 1990/91), le véritable « verger » du pays. Un problème commun aux deux filières qui rend toutefois ces spéculations très vulnérables est l'écoulement de la production. Si une partie des tomates, des mangues et des goyaves est achetée par une unité industrielle établie à Bobo-Dioulasso, Savana, qui en assure la transformation en jus de fruit, les producteurs sont pour l'essentiel de leur récolte obligés de se débrouiller eux-mêmes pour trouver des débouchés ; des commerçants viennent, certes, se ravitailler sur place depuis Ouagadougou, Abidjan et même Lomé : des tonnes de légumes et de fruits pourrissent néanmoins régulièrement sur pied...

Quel revenu monétaire le paysan burkinabè peut-il enfin espérer retirer de la commercialisation d'un surplus de production vivrière ? Dans l'Ouest cotonnier, la production vivrière repose essentiellement sur trois céréales : le sorgho, qui s'inscrit en tête (277 000 tonnes de production en 1990/91 pour les 4 CRPA dont relève l'aire cotonnière), le maïs et le petit mil (avec respectivement 180 000 et 175 000 tonnes de production) ; suit, très loin derrière, le riz (37 000 tonnes de paddy, dont 12 000 de riz irrigué) (CRPA de la Boucle du Mouhoun, de la Comoé, des Hauts-Bassins et du Sud-Ouest, Rapports annuels 1990/91). Les possibilités de commercialisation pour le sorgho, le maïs et le petit mil sont de deux ordres : le marché de l'Etat, c'est-à-dire l'OFNACER (Office national des céréales), qui achète à un cours officiellement fixé en début de campagne de commercialisation ; le marché privé, c'est-à-dire les commerçants, qui achètent à un cours libre. Quel que soit l'acheteur, le cours dépendra en réalité dans tous les cas du niveau de production de l'année, c'est-à-dire des conditions climatiques qui auront caractérisé la campagne agricole : les « bonnes » années, synonymes de récoltes abondantes, ces cours seront bas, voire très bas (en décembre 1991, les céréales de référence ne pouvaient être écoulées à plus de 30 francs CFA/kg dans l'Ouest) ; les « mauvaises » années, synonymes de récoltes déficitaires, les cours seront, bien sûr, plus élevés. Dans le premier cas de figure, le paysan vendra à perte, s'il arrive à vendre ; dans le second cas, il ne vendra rien du tout, car il est rare qu'il ait un surplus... En l'absence d'un système de commercialisation qui garantisse au producteur un revenu stable et sûr, ni le sorgho, ni le maïs, ni le petit mil ne seront donc des rivaux sérieux pour le coton... Quant au riz, dont la production locale est subventionnée par la Caisse générale de péréquation des prix des produits agricoles, sur les bénéfices (substantiels) réalisés sur la revente du riz importé dont elle a le monopole, avec un cours au producteur qui en 1990/91 est de 85 francs CFA le kilo de paddy, avec des charges de production par kilo qui en situation extrême s'élèvent à 35 francs CFA (cas du riz irrigué produit dans la vallée du Sourou) et des rendements allant de 2 300 kg/ha/récolte (riz pluvial, CRPA de la Comoé, 1990) à 5 700 kg/ha/récolte (riz irrigué, Autorité de mise en valeur de la vallée du Sourou, périmètre pilote, campagne « humide » 1991), avec enfin des exigences en temps de travail moindres, il se présente par contre, dans les conditions actuelles de sa production, comme un concurrent incontestable du coton. Il n'est cependant pas du tout sûr, lorsqu'il débordera de ses zones actuelles (très réduites) de production, dans le cadre de la mise en

œuvre — projetée dans l'aire cotonnière précisément —, d'une grande opération de vulgarisation de variétés de riz pluvial à haut rendement destinée à réduire le volume de plus en plus important des importations de ce produit auxquelles est obligé de procéder le pays (72 500 tonnes en 1989/90) pour faire face à la demande, que les termes de cette concurrence seront alors encore les mêmes. Avec le fort vent de libéralisme, synonyme de vérité des prix, qui souffle aujourd'hui sur l'économie nationale dans le contexte de l'application du Plan d'ajustement structurel auquel vient de souscrire le Burkina, il est à prévoir, en effet, que le cours du riz au producteur soit rapidement revu à la baisse, et qu'avec celle-ci devienne du même coup beaucoup moins intéressante la possibilité de revenu liée à la spéculation rizicole.

En ce début de décennie 1990, la problématique de la culture du coton se pose ainsi au paysan burkinabè en termes plutôt favorables à cette activité. Après des débuts difficiles en tant que culture de rente, qui en ont fait un produit hautement sensible, le coton a progressivement gagné ses lettres de noblesse : en bénéficiant d'un environnement institutionnel privilégié, en se révélant économiquement attrayante, en apparaissant comme l'une des meilleures voies possibles — sinon la meilleure — pour accéder à un revenu monétaire, cette culture a, en effet, fini par être perçue comme une culture intéressante.

Tous les paysans burkinabè n'y ont cependant pas adhéré avec le même empressement et, pour ceux qui l'ont fait, avec la même intensité. Ce sont ces comportements contrastés que nous nous proposons à présent d'essayer d'éclairer.

LE PAYSAN BURKINABÈ ET LA PRATIQUE DE LA CULTURE DU COTON À L'AUBE DE LA DÉCENNIE 1990 : QUELQUES ÉTUDES DE CAS

Pour appréhender le comportement du paysan burkinabè face à la culture du coton à l'aube de la décennie 1990, nous opterons pour une démarche résolument culturaliste. Cette démarche suppose que l'on admette deux postulats : qu'il existe en Afrique des groupes sociaux spécifiques, articulés sur une histoire, une langue, un mode de vie communs, que nous appellerons ici « ethnies » ; que le système de production agricole est en Afrique une composante à part entière de l'univers culturel élaboré au fil du temps par chacun de ces groupes. Comme le fait, en effet, remarquer fort judicieusement l'un des meilleurs connaisseurs des sociétés soudaniennes, « l'ethnicité commande en Afrique non seulement la culture, au sens le plus étroit du terme, mais aussi un grand nombre de composantes matérielles de l'existence — habitat, techniques de production — et l'organisation sociopolitique de l'espace » (J. Gallais [1984], p. 23). Nos deux postulats étant admis, étudier le comportement du paysan face à la culture du coton revient à examiner ce qui dans l'univers culturel spécifique à chaque ethnie est à même de favoriser l'intégration de la culture du coton dans le système de production agricole ou au contraire de contribuer à son refus.

Pas moins de 48 ethnies sont aujourd'hui présentes (ou représentées), nous l'avons vu, dans l'aire cotonnière burkinabè. L'enquête que nous y avons effectuée en 1989/90 sur un échantillon de 12 178 exploitations agricoles nous a permis d'avoir une information statistique significative sur le taux d'adhésion à la culture du coton pour 20 de ces ethnies (cf. tab. n° 1). En fonction de leurs droits sur la terre, celles-ci peuvent cependant être regroupées en deux grandes catégories : les ethnies autochtones, détentrices de droits éminents, les ethnies allochtones, détentrices de simples droits d'usage — les uns et les autres droits n'ayant a priori pas les mêmes implications en matière de gestion des systèmes de production. C'est par référence à chacune de ces catégories qu'ont été sélectionnés ici les cas de figure qui, à l'échelle de l'ethnie, nous paraissent rendre compte de la façon la plus pertinente du comportement du paysan face à la culture du coton.

LES ETHNIES AUTOCHTONES ET LA CULTURE DU COTON

Parmi les ethnies autochtones — 16 sur les 20 du tableau n° 1 —, le taux d'adhésion des exploitations agricoles à la culture du coton varie de 92,4 % (cas des Kô) à 10,0 % (cas des Samogho). Très schématiquement, trois ensembles nous semblent en fait pouvoir être distingués :

- les ethnies à taux d'adhésion élevé — toutes celles dont les exploitations agricoles sont pour plus des 2/3 d'entre elles cotonnières, soit les 8 du tableau n° 1 dont le taux d'adhésion est compris entre 92,4 % et 67,2 % ;
- les ethnies à taux d'adhésion moyen — celles dont les exploitations agricoles sont pour un peu plus ou un peu moins de la moitié d'entre elles cotonnières, soit les 5 du tableau n° 1 dont le taux d'adhésion est compris entre 36,2 % et 45,8 % ;
- les ethnies à taux d'adhésion faible — celles dont les exploitations agricoles sont pour plus ou moins d'un tiers seulement d'entre elles cotonnières, soit les 3 du tableau n° 1 dont le taux d'adhésion est compris entre 36,2 % et 10,0 %.

Les ethnies à taux d'adhésion élevé : le cas des Sénoufo et des Bwa

Parmi les ethnies à taux d'adhésion élevé à la culture du coton, les Sénoufo (87,0 %) et les Bwa (75,0 %) constituent des exemples qui illustrent, chacun à sa façon, de façon fort éloquente ce que peut être le poids du facteur culturel dans l'intégration d'une spéculation nouvelle — ici le coton comme culture de rente — dans le système de production agricole.

Les Sénoufo ont, dès le démarrage de l'action de la CFDT au Burkina Faso en 1951, prêté une attention favorable à la culture du coton. Etablis dans la partie la plus occidentale du pays, le long de l'actuelle frontière avec le Mali, depuis le XVI^e ou le XVII^e siècle (J. Ki-Zerbo [1971]), ils ont toujours

été perçus par les observateurs comme de remarquables agriculteurs. Leur système de production traditionnel reposait sur 4 cultures vivrières principales, qui, dans l'ordre de leur valorisation sur le plan alimentaire par les intéressés, étaient les suivantes : le maïs, le sorgho blanc, le petit mil, le riz. C'est par la place occupée dans cette hiérarchie par le maïs que réside, au regard des préoccupations de la présente réflexion, la singularité du système sénoufo ⁷. Le maïs s'impose, en effet, incontestablement aujourd'hui comme la culture qui a les meilleurs résultats agronomiques dans une rotation avec le coton dans laquelle la culture vivrière fait immédiatement suite à la culture de rente — à cause notamment d'un « bon » arrière-effet de l'engrais mis sur le coton l'année précédente. Les Sénoufo ont très vite compris tout l'intérêt qu'ils avaient à tirer d'une telle concordance : en acceptant de pratiquer la culture du coton, ils pouvaient non seulement accéder à un revenu monétaire mais aussi accroître de façon significative la production de leur culture vivrière la plus prisée. Le résultat dépassa tous les espoirs mis dans l'intégration du coton dans leur système de production : jadis à structure largement pluraliste par le nombre des productions finales, leur système de culture est progressivement devenu au cours de la décennie 1980 (du moins dans la partie septentrionale du pays) un système à structure dualiste, dans lequel les productions finales se limitent aujourd'hui au coton et au maïs — le sorgho blanc, le petit mil et le riz ayant été purement et simplement abandonnés... Il y aurait beaucoup à dire sur un tel système, qui n'est sûrement pas idéal en ce qui concerne en particulier la gestion de la fertilité des sols. Pour l'instant, il arrive à se reproduire grâce à des réserves importantes de terres, qui permettent l'ouverture d'un nouveau bloc de culture dès que les résultats obtenus sur l'ancien ne s'avèrent plus satisfaisants...

Les Bwa ont été, eux aussi, parmi les premiers à répondre positivement à la CFDT dans la décennie 1950. Leur adhésion rapide et massive à la culture du coton y est d'un tout autre ordre que chez les Sénoufo : elle nous semble essentiellement à mettre au compte de l'importance considérable que les ressortissants de cette ethnie, implantée dans la partie septentrionale de l'Ouest burkinabè depuis des temps immémoriaux, accordent au *travail agricole*. Dans la société bwa ancienne, en effet, l'agriculture était perçue comme une activité éminemment « noble » (J. Capron [1973], p. 228), d'une part ; le travail de la terre, sous sa forme alors largement communautaire, comme l'« expression la plus conforme à la manière d'être au monde des cultivateurs » (J. Capron [1973], p. 334), d'autre part. Une culture exigeante en main-d'œuvre comme celle du coton trouvait incontestablement dans une telle « métaphysique du travail » (J. Capron [1973], p. 334) un terreau favorable à son épanouissement : pendant longtemps, sous la forme d'une production sur les seuls champs collectifs de la « maison », depuis une dizaine d'années, sous la forme également d'une production sur champs individuels. Un terreau favorable auquel les Bwa ont su ajouter un second atout, à travers une initiative, à tous égards révolutionnaire, prise dans la décennie 1970 : l'adoption du maïs comme aliment de base, en lieu et place du petit mil et du sorgho blanc (dont la culture n'a toutefois pas été abandonnée pour autant, contrairement à ce

qui s'est passé chez les Sénoufo, mais dont la production est toutefois en forte régression). Nous avons déjà souligné ce que la rotation coton/maïs pouvait avoir de positif sur le rendement du maïs. Pour obtenir le maximum de l'intégration de la culture du coton dans leur système de production, les Bwa ont fait aujourd'hui de ce binôme la clé de voûte de leur univers économique.

Les ethnies à taux d'adhésion moyen : le cas des Marka

Sur les 5 ethnies autochtones à taux d'adhésion moyen à la culture du coton (plus ou moins 50 %) de notre échantillon, deux sont implantées dans la région de Bobo-Dioulasso — les Bobo et les Sambla —, grosse productrice, nous l'avons vu, de cultures maraîchères, deux autres — les Vigué et les Lèla — le sont sur les franges sud et est de l'aire cotonnière, donc dans des zones déjà un peu marginales, une par contre — celle des *Marka* — l'est dans la mouvance orientale des Bwa, gros producteurs de coton, et étonne l'observateur par son niveau de pratique de cette culture plutôt modeste (46,4 % de taux d'adhésion). Cet étonnement est d'autant plus compréhensible que les *Marka* ont de tous temps pratiqué — et continuent de le faire — une importante activité de tissage et de teinture. L'explication est à chercher ici à la fois dans l'histoire de ce peuple et dans les relations que celui-ci a entretenues depuis son arrivée dans la région avec ses voisins bwa.

Les *Marka* sont en fait, au départ, des commerçants, originaires du pays soninké de l'actuel Mali, qu'ils commencent à quitter vraisemblablement dès le XII^e siècle, à une époque où celui-ci constitue, autour de sa capitale Djenné, un petit royaume florissant, désireux d'étendre son influence économique au-delà de ses frontières politiques. De la vallée du Niger, ils gagnent ainsi les vallées du Sourou et du Mouhoun de l'actuel Burkina, où ils créent des établissements à l'est des Bwa, avec lesquels ils entrent en relations commerciales. Leur migration se poursuivra jusqu'au XIX^e siècle — ils seront notamment à l'origine de l'introduction de l'islam dans l'Ouest du pays au XVII^e. Au fil des siècles, les rapports marchands entre Bwa et *Marka* s'articuleront, entre autres, autour de produits à base de coton, une matière première que les uns savent cultiver et que les autres savent travailler : « ...tisserands et teinturiers, les *Marka* fournirent aux Bwa, en échange du coton filé, les pagnes à bandes bleues que portent encore les villageoises bwa, les couvertures à damiers noirs et blancs des chefs de famille, les étoffes ornées de cauris utilisées dans la fabrication de certains habits de masques... » (J. Capron [1973], p. 64). Les *Marka* se mettront à leur tour à travailler la terre, mais, tout en produisant aussi un peu de coton, continueront à s'approvisionner largement en fil chez les Bwa pour les besoins d'un artisanat de tissage resté jusqu'à nos jours très dynamique (il n'est pas rare qu'au début de la décennie 1990 un village *marka* compte encore jusqu'à une quinzaine de métiers). L'adhésion timorée de ces descendants de négociants à la culture du coton nous semble pouvoir être interprétée pour une part non négligeable comme une conséquence directe de cette répartition fonctionnelle ancienne des tâches constitutives

de l'industrie textile entre producteurs de la matière première — les Bwa —, d'un côté, et transformateurs de celle-ci — les Marka —, de l'autre.

Les ethnies à taux d'adhésion faible : le cas des Nounouma

Si le faible taux d'adhésion à la culture du coton s'explique aisément pour deux des trois ethnies de notre échantillon à entrer dans cette catégorie — les Samogho (10,0 %), établis dans le Sud du KénéDougou, lui préfèrent incontestablement la culture fruitière, les Samo (36,2 %), établis à la limite nord-est de l'aire cotonnière, dans une zone climatiquement déjà beaucoup plus aride, préfèrent concentrer leurs efforts sur la culture vivrière —, il reste plus énigmatique pour la troisième, les Nounouma (17,8 %).

Comme les Bwa, les Nounouma font partie du fonds de peuplement véritablement autochtone du Burkina Faso et, comme eux, ils ont une réputation d'excellents agriculteurs. Le coton est une culture que pratiquaient déjà leurs ancêtres, mais c'était une activité de « vieux », limitée à de toutes petites superficies aux abords des villages. A la terre, ils demandent en fait essentiellement — et depuis toujours — de leur fournir en quantité suffisante les trois céréales qui constituent leur alimentation de base : le petit mil, le sorgho blanc et le sorgho rouge. Une fois récoltées, ces céréales sont entreposées dans des greniers à l'architecture impressionnante — de hautes tours carrées en terre, quelquefois magnifiquement décorées, qui ressemblent à des minarets de mosquée — et souvent conservées pendant de nombreuses années (jusqu'à neuf ans, affirment nos informateurs, si les ouvertures d'accès ont été correctement scellées). Ces greniers sont disposés eux-mêmes en batterie dans la concession occupée par le groupe familial, dont les bâtiments d'habitation paraissent en comparaison minuscules. S'il est admis qu'une récolte ne puisse pas toujours suffire pour nourrir les membres de l'unité de production pendant une année entière, il n'est cependant pas admis que les stocks puissent s'épuiser, quoi qu'il advienne. Produire pour maintenir les greniers remplis apparaît dès lors comme une préoccupation essentielle et permanente du paysan nounouma. « Il est difficile de faire du mil et du coton à la fois », répète-t-on dans les villages ; faire du mil signifiant en l'occurrence en faire à la fois pour couvrir les besoins alimentaires de l'année et pour compléter — voire accroître — les stocks, donc en faire « beaucoup ». Un tel système permet en fait la mise sur le marché régulière — chaque fois en tout cas que la campagne agricole a été bonne — des surplus les plus anciens des stocks de sécurité, ce qui constitue pour les Nounouma un moyen d'accéder néanmoins à un revenu monétaire... Le comportement économique de cette société — et en particulier son comportement à l'égard de la culture du coton — ne nous semble de toute évidence pas pouvoir être appréhendé autrement qu'à partir d'une lecture sociologique de ses greniers.

Pour montrer jusqu'où peut aller l'emprise du facteur culturel sur le comportement du paysan, nous conclurons ce paragraphe par l'évocation du cas des Lobi, une ethnie de l'Ouest burkinabè qui manifeste une allergie quasi absolue à la culture du coton — elle se trouve de ce fait située hors

de l'aire cotonnière telle que nous l'avons définie —, alors que la région où elle est implantée — la province du Poni — offre des conditions naturelles particulièrement propices à la réussite de cette spéculation agricole. Pourquoi un refus aussi catégorique ? C'est l'anthropologue Madeleine Père qui, après vingt ans de recherches conduites auprès de cette population, découvrit ce qui était réellement à l'origine de ce comportement. Suite à un enchaînement d'incompréhensions de toutes sortes, la mise en place de l'appareil colonial se fit ici, au début de ce siècle, exceptionnellement mal : autour du binôme rébellions-répressions, les Lobi furent entraînés dans un cycle de violence tel que les anciens décidèrent, dans le plus grand secret, de « poser une bouche » sur la « voie des Blancs », c'est-à-dire de faire le serment devant leurs ancêtres de refuser en bloc tout ce qui provenait de l'extérieur, l'impôt comme la scolarisation, le travail forcé comme les cultures nouvelles... Cet interdit sera respecté jusqu'à nos jours et la culture du coton en fut, bien entendu, l'une des victimes par excellence. Ce n'est que depuis très peu de temps que les Lobi commencent à lever, rituels à l'appui, la « bouche » instituée par leurs pères (M. Père [1988]).

LES ETHNIES ALLOCHTONES ET LA CULTURE DU COTON

Au début de l'année 1990, la population agricole allochtone de l'aire cotonnière burkinabè représente 35,1 % de la population agricole totale (A. Schwartz 1991), ce qui correspond à un effectif démographique de l'ordre de 490 000 individus. L'Ouest du pays a toujours été une importante zone d'immigration : au fil des siècles, s'y sont implantées, au voisinage de quelques rares populations véritablement autochtones ou sur des espaces inhabités, des populations de toutes origines, jouissant aujourd'hui pour la plupart d'entre elles de droits éminents sur la terre et pouvant être considérées de ce fait comme « autochtones » ; depuis une quarantaine d'années, mais surtout depuis les grandes sécheresses qu'a connues le pays en 1972/73 et 1983/84, y affluent des ressortissants des régions climatiquement les plus déshéritées du pays — Centre-Nord et Nord — en quête de terres capables de leur assurer avant tout la sécurité alimentaire. 24 ethnies allochtones ont été répertoriées, nous l'avons vu, sur la seule aire cotonnière lors de notre enquête de 1989/90, dont la plupart ne sont, il est vrai, que très faiblement représentées. Deux entités se partagent en fait l'essentiel de l'effectif démographique de la catégorie : les Mossi en constituent 63,6 % (A. Schwartz [1991]), ce qui porte leur nombre à 310 000 individus, les Peul 18,5 %, ce qui porte leur nombre à 90 000... ; environ 90 000 individus supplémentaires se répartissent entre les 22 autres groupes, dont seulement 2 revêtent encore quelque importance numérique : les Silmi-Mossi (considérés comme issus au départ d'une union entre un Peul et une femme mossi), au nombre de 7 000, et les Dogon, au nombre de 4 000.

Chez ces populations allochtones, la culture du coton n'a jamais été une préoccupation majeure. Les 4 ethnies numériquement les plus importantes

de la catégorie et qui figurent parmi les 20 de l'échantillon du tableau n° 1 affichent des taux d'adhésion allant de 53,2 % (cas des Mossi) à 18,0 % (cas des Peul), c'est-à-dire de moyen à faible. Ce sont ces deux cas que nous nous proposons ici d'examiner pour illustrer le comportement du paysan allochtone face à la culture du coton.

Une ethnie à taux d'adhésion moyen : le cas des Mossi

Avec une pratique de la culture du coton qui est le fait d'un peu plus de la moitié seulement des exploitations agricoles, les Mossi de l'aire cotonnière burkinabè, réputés être en situation de migration des agriculteurs particulièrement âpres au gain, dérogent à première vue quelque peu à l'image d'Epinal que l'on a d'eux dans le pays. En y regardant de plus près, on s'aperçoit en fait que les immigrants mossi, originaires pour 61,2 % d'entre eux de deux provinces aux conditions de production agricole aujourd'hui particulièrement difficiles, le Yatenga et le Passoré (A. Schwartz [1991]), ont quitté leur terroir natal dans le but essentiel d'arriver à subvenir à leurs besoins alimentaires quotidiens plus facilement ailleurs. On s'aperçoit aussi que ces immigrants, dont le flot va croissant au fil des ans, sont de plus en plus confinés sur des espaces qui, d'une part, sont exigus — leur mise en culture suffit souvent tout juste à nourrir le groupe familial —, d'autre part, ne sont pas de bonne qualité — ils ne donneraient par conséquent pas des résultats satisfaisants en culture cotonnière. A propos de ce dernier aspect, un travail mené récemment par un agronome dans la région de Houndé, au cœur de l'aire cotonnière burkinabè, a montré précisément que, avec le développement important que connaît aujourd'hui la culture attelée, les paysans autochtones partent de plus en plus à la conquête des terres lourdes de bas de glacis, riches en argile et donc d'une meilleure valeur agronomique, particulièrement favorables à la culture du coton, cependant que les paysans allochtones sont volontiers relégués sur les terres exploitées jadis par les autochtones en culture manuelle, plus légères et donc d'une valeur agronomique moindre (Ph. Tersiguel [1992]). Cette dépendance foncière de l'allochtone, qui le limite incontestablement dans ses possibilités, nous semble être ici effectivement un facteur explicatif fondamental du taux d'adhésion très moyen des pionniers mossi à la culture du coton.

Une ethnie à taux d'adhésion (encore) faible : le cas des Peul

Quand on sait la place spécifique qu'occupent les Peul en Afrique partout où ils sont présents, associer leur nom à la pratique de la culture du coton peut paraître de prime abord surprenant. Et pourtant, les Peul de l'Ouest burkinabè font aujourd'hui du coton ! Certes, pas encore massivement, puisque leur taux d'adhésion n'est que de 18,0 %, mais de façon suffisamment significative et originale pour que leur exemple mérite d'être examiné.

La communauté peul de l'aire cotonnière burkinabè est constituée en fait, de par ses origines, de deux groupes nettement distincts. Un *premier groupe* est d'implantation relativement ancienne : il se réfère à la migration qui, après la fondation en 1818 de l'Etat peul *musulman* du Macina, fait partir de la corne nord-ouest de l'actuel Burkina, située dans la mouvance politique du nouvel Etat, des Peul *animistes* qui refusent de se convertir à l'islam et viennent demander refuge aux Bwa et aux Bobo de la vallée du Mouhoun (J. Capron [1973]). Les ressortissants de ce groupe, facilement identifiables à la fois à leurs patronymes et au fait qu'ils sont nés sur place, représentent en 1990 environ 30 % de la communauté peul. Agriculteurs autant qu'éleveurs, ils sont à vrai dire plus proches de nos jours de leurs anciens hôtes que des « vrais » Peul. C'est parmi eux que l'on trouve le plus de producteurs de coton. Le *second groupe* comprend tous les Peul d'immigration plus récente : il s'agit pour la majorité d'entre eux d'éleveurs originaires des parties septentrionales des provinces de la Kossi et du Sourou, des provinces du Yatenga, du Passoré et du Sanmatenga, mais aussi du Mali, et qui sont arrivés avec leurs troupeaux, au cours des vingt dernières années — en particulier lors des grandes sécheresses de 1972/73 et 1983/84 —, dans l'aire cotonnière, où ils ont adopté accessoirement le travail de la terre. Les Peul de l'un et l'autre groupes ont donc en commun d'être aujourd'hui à la fois éleveurs et agriculteurs, même si très souvent ils investissent encore davantage dans la première activité que dans la seconde. Ils ont aussi en commun de pratiquer à peu près systématiquement la fumure animale à travers la technique du parc de nuit mobile, y compris sur les champs de coton — ce qui, ajouté à la fumure minérale de règle pour cette culture, leur permet parfois d'obtenir des rendements spectaculaires. C'est à ce dernier égard que leur exemple est original et peut servir utilement de leçon aux paysans autochtones qui souhaitent associer comme eux élevage et agriculture et qui ont tout à apprendre d'eux en ce qui concerne la gestion rationnelle d'un troupeau bovin.

Pour les Mossi comme pour les Peul, le facteur limitant essentiel de l'adhésion à la culture du coton est à l'heure actuelle l'accès à la terre. Il serait incontestablement abusif de parler de précarité de leur statut foncier : il apparaît, en effet, impensable que les détenteurs de droits éminents remettent un jour en cause les droits d'usage déjà concédés. Mais les droits accordés aujourd'hui, limités à des espaces de plus en plus exigus et à des terres de moins en moins fertiles, ne leur permettront certainement pas de progresser de façon spectaculaire dans la pratique de la culture du coton.

Qu'il s'agisse des populations autochtones ou des populations allochtones, la connaissance du contexte socio-historique sous-jacent à l'intégration de la culture du coton dans le système de production est donc d'une importance capitale pour comprendre le comportement du paysan face à cette culture. Sans référence à ce contexte, dont le poids est particulièrement lourd, aucune explication des taux si contrastés d'adhésion à la spéculation cotonnière que nous avons observés chez les groupes ethniques appréhendés ne nous paraît plausible. Il est par ailleurs peu vraisem-

blable qu'une évolution spectaculaire soit, dans ces conditions, à attendre pour un proche avenir dans le sens d'une unification des comportements, quelle que soit l'action menée auprès des paysans par les structures d'encadrement.

CONCLUSION

Au regard de l'objectif poursuivi par la présente publication, notre conclusion sera brève : dans une perspective opérationnelle de politique agricole, il est absolument essentiel de prendre en compte la diversité du milieu cible, et en tout premier lieu sa diversité humaine, si l'on veut être vraiment en prise avec la réalité du terrain et éviter de courir le risque d'aller au-devant d'un échec. Pour d'aucuns, cette conclusion ne sera qu'un truisme. Le bilan des politiques de développement volontaristes mises en œuvre dans l'Afrique rurale au cours des 30 dernières années nous montre pourtant amplement que nombre d'opérations n'ont pas eu les résultats que l'on en attendait simplement parce qu'elles n'ont pas su adapter leurs objectifs aux contextes socio-historiques dans lesquels évoluaient les sociétés qu'elles avaient pour mission de « transformer ». Tous les milieux n'ont, certes, pas l'extraordinaire complexité de l'Ouest burkinabè et toutes les ethnies un conditionnement par l'histoire aussi fort que les Lobi. L'attention à l'altérité et la pleine inclusion de celle-ci quand elle a été identifiée dans l'action de politique agricole ne doivent pas moins être des préoccupations authentiques et permanentes pour tous ceux, à tous les niveaux, qui ont pour tâche d'œuvrer au mieux-être du monde rural africain.

Alfred Schwartz
Sociologue ORSTOM

Notes

1. La CFDT est une société d'économie mixte, dont le capital a été souscrit au départ pour 64,2 %, par la Caisse centrale de France d'outre-mer — la future CCCE —, pour 35,8 %, par les principaux syndicats de producteurs et d'utilisateurs de fibres textiles.
2. La Banque mondiale ne pouvait décemment pas apporter son concours financier à une opération destinée à accroître une production dont l'écoulement sur le marché mondial allait largement bénéficier à un organisme français...
3. Les CRPA, au nombre de 11 pour l'ensemble du pays, ont pris la relève en 1987/88 des ORD (Organismes régionaux de développement). Un CRPA opère à l'échelle d'une ou de plusieurs provinces, constituées chacune en SPA (Secteur provincial de l'agriculture) ; le SPA est lui-même divisé en ZEA (Zones d'encadrement agricole), la ZEA subdivisée à son tour en UEAP, l'UEAP correspondant à un espace géographique comprenant, selon le contexte démographique local, de 1 à 10 villages. Ce dispositif forme aujourd'hui l'armature du système national d'encadrement de l'agriculture au Burkina Faso.
4. Les coûts indiqués correspondent au tarif « ventes à crédit » appliqué par la CNCA ; ceux pratiqués par la SOFITEX sont un peu différents, mais du même ordre.
5. Le pesticide de type ULV est aujourd'hui le plus utilisé au Burkina Faso ; Le coût du pesticide de type EC est, quant à lui, de 2 160 francs CFA le litre.
6. Insistons sur le fait que ce calcul est tout ce qu'il y a de plus théorique. Dans la réalité, les quantités d'intrants utilisées sont bien inférieures à celles recommandées : leur coût se situerait plutôt pour la campagne de référence autour de 30 000 francs CFA/ha (communication personnelle de G. Raymond, travaux en cours). Si les recommandations techniques en matière d'utilisation des intrants étaient réellement respectées, le rendement à l'hectare de la culture cotonnière serait par ailleurs bien plus élevé, et la MARI du même coup également... Le calcul auquel nous avons procédé nous semble toutefois être bien conforme à la démarche mentale effectuée par le paysan avant de s'engager dans cette culture.
7. Dans l'Ouest burkinabè, seuls les Gouin, établis au sud de Banfora, ont, à notre connaissance, ce même ordre de valorisation traditionnelle de leur production alimentaire. Avec beaucoup de retard sur les Sénoufo, il est vrai, ceux-ci se sont récemment lancés à leur tour massivement dans la culture cotonnière, comme en témoigne leur taux d'adhésion à celle-ci, de 67,2 % en 1989 (cf. tab. n° 1).

Bibliographie

Belem Pegda Célestin [1985] : *Coton et systèmes de production dans l'Ouest du Burkina Faso*. Université de Montpellier III, thèse de doctorat de 3^e cycle en géographie de l'aménagement, 322 p. multigr. + annexes.

Capron Jean [1973] : *Communautés villageoises bwa. Mali - Haute-Volta*. Paris, Institut d'ethnologie, mémoire IX, 380 p.

CRPA de la Boucle du Mouhoun, de la Comoè, des Hauts-Bassins, du Sud-Ouest, 1991 : **Rapports annuels 1990/91**.

Gallais Jean [1984] : **Hommes du Sahel**. Paris, Flammarion, 289 p.

IRCT [1990] : **L'IRCT a 40 ans**. Paris, IRCT-CIRAD, 159 p.

Ki-Zerbo Joseph [1972] : **Histoire de l'Afrique Noire**. Paris, Hatier, 731 p.

Madiéga Georges [1981] : *Esquisse de la conquête et de la formation territoriale de la colonie de Haute-Volta*, in **Bulletin de l'Institut fondamental de l'Afrique Noire**, t. 43, série B, 3-4, pp. 217-277.

Ouedraogo Bouréïma [1988] : *Genèse des rapports sociaux et des rapports à l'espace au Burkina Faso : le cas du Yatenga*. Université de Tours, thèse de 3^e cycle de sociologie, doc. multigr.

Père Madeleine [1988] : **Les Lobi. Tradition et changement. Burkina Faso**. Laval, Ed. Siloë, 2 t., 922 p.

Raymond Georges [1989] : Evolution de la production cotonnière au Togo, in *Actes de la première conférence de la recherche cotonnière africaine* (Lomé, 1989), IRCT/CIRAD, t. 1, pp. 519-534.

Schwartz Alfred [1991] : *L'exploitation agricole de l'aire cotonnière burkinabè : caractéristiques sociologiques, démographiques, économiques*. Centre Orstom de Ouagadougou, 88 p. multigr.

Tersiguel Philippe [1992] : *Boho-Kari, village bwa : les effets de la mécanisation dans l'aire cotonnière du Burkina Faso*. Université Paris X-Nanterre, thèse de doctorat de géographie, 594 p. multigr.

Sous la direction de
Michel Benoit-Cattin
Michel Griffon
Patrick Guillaumont

/Schwartz, mipe

3

économie
des politiques
agricoles
dans les pays
en
développement

**les fondements
microéconomiques**

coordonné par
Michel Benoit-Cattin

Fonds Documentaire ORSTOM

Cote: B* 9780 Ex: 1

revue française d'économie

1994